

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 57

Quorum : 29

Présents : 45

Absents : 12

Pouvoirs : 11

Votants : 56

L'An deux mil vingt-six,

Le 9 septembre à 19h00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Michel JOUYET - Maire

Étaient présents :

- | | | |
|------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 1. Arnaud-Rodrigue ADONON, | 16. Nathalie FAUVEL, | 32. Michel MOISY |
| 2. Elise ALVES-CERDEIRA, | 17. Daniel FOUCHER, | 33. Véronique MONFILLIATRE, |
| 3. Stéphanie APOSTOLY, | 18. Ophélia GAVELLE | 34. Patrice NOEL |
| 4. Xavier BALAGUERIE, | 19. Thomas GREUET | 35. Eric OTTENWALTER |
| 5. Tony BARBIER, | 20. Victoria GUILABERT | 36. Catherine PILTON, |
| 6. Guillaume BERTRAND, | 21. Jihen HAMMAMI | 37. Laura PONTY |
| 7. Bruno BLAHIC | 22. Isabelle HAUTEMER, | 38. Bruno QUEMENER, |
| 8. Emmanuel BOURDON | 23. Pascal HEMET, | 39. Claire REGNOUF, |
| 9. Angéline BYLYKBASHI, | 24. Patrick HERICHE, | 40. Fabien RICHARD |
| 10. Fabrice CAUDY, | 25. Michel JOUYET, | 41. Isabelle RIHOUAY, |
| 11. Fernand CHANSEAUME, | 26. Cathy KOMORNICZAK, | 42. Marie ROUSSEAU |
| 12. Catherine CREPIN-LEPAGE, | 27. Emmanuelle LAVAL, | 43. Michèle SEMBEL, |
| 13. Natacha DE BEAUDRAP, | 28. Stéphanie LEPINE | 44. Nathalie SENECAI |
| 14. Sandrine DRUAIS, | 29. Marion LERIGOLEUR, | 45. Jean-Philippe TROUILLET |
| 15. François EVRARD, | 30. Paul MERCIER, | |
| | 31. Catherine MIKLARZ | |

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :

Sébastien ANDRIEUX donne pouvoir à Isabelle RIHOUAY
Richard CARILLET donne pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON
Patricia DARBO donne pouvoir à François EVRARD
Rénald DELALIN donne pouvoir à Natacha DE BEAUDRAP
Bernard DURDANT donne pouvoir à Patrick HERICHE
Jennifer FAIRBANK donne pouvoir à Emmanuelle LAVAL
Lucie LOISTRON donne pouvoir à Tony BARBIER
Eric PORTIER donne pouvoir à Catherine CREPIN-LEPAGE
Michel OZANNE donne pouvoir à Michel JOUYET
Lisa PEPE donne pouvoir à Stéphanie APOSTOLY
Alain RIOU donne pouvoir à Cathy KOMORNICZAK

Étai(en)t absent(e)s : Benjamin LE CARNEC,

Secrétaire de séance : Isabelle HAUTEMER

N° DEL-2026-087 : Installation d'un préau dans l'école Armand Languet de Fourges - Demande du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération

La commune de Vexin-sur-Epte a pour projet d'installer un préau innovant dans la cour de l'école de Fourges qui manque de zone ombragée.

Il s'agit d'une toile 100% polyester enduit 100% PVC, avec une norme anti UV UPF 50+ qui va permettre aux élèves de bénéficier d'une zone ombragée tout en se protégeant des rayons du soleil. Cette toile est prévue pour les établissements recevant du public que cela soit pour la résistance au feu ou au vent.

Pour l'installation de ce projet, le coût est de 28 950€ HT. Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter le fonds de concours de Seine Normandie Agglomération de 6 000€.

Le plan de financement est le suivant :

Financement	Montant de la subvention	Taux
Subventions de l'Etat :		
- DETR	-	0%
- DSIL	-	0%
Région	-	0%
Département	-	0%
Autres subventions publiques (Union européenne, Fonds vert, FNADT, ADEME, Agence de l'eau...)	-	0%
Fonds de concours SNA	6 000,00	21%
Sous-Total subventions publiques (ne doit pas excéder 80% du coût total HT de l'opération)	6 000,00	21%
Autres financements privés (CAF, Mécénat...)	-	0%
Autofinancement :		
Fonds propres communaux	22 950,00	79%
Emprunt		0%
Sous-Total autofinancement (ne doit pas être inférieur à 20% du montant total HT + ne doit pas être inférieur au montant du fonds de concours SNA)	22 950,00	79%
TOTAL	28 950,00	100%

Après avoir voté, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de l'opération d'installation de cette toile dans le préau de l'école de Fourges
- **DE DIRE** que les fonds seront prévus au budget 2027 ;
- **D'AUTORISER** le maire à solliciter le fonds de concours de Seine Normandie Agglomération de 6000€ ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire de signer tous documents afférents à la présente délibération

Certifier exécutoire compte
tenu de la publication
effectuée le 10/09/2026

Et de la télétransmission
en Préfecture le 10/09/2026

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 027-200057685-20260909-DEL_2026_087-DE

